



## Au Conseil communal de Prangins

### RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 45/01

#### Demande d'un crédit de fr. 1'128'000.00 pour la création de la route communale du Creux-du-Loup, du carrefour de la rue de la Gare et du cheminement piétonnier de raccordement aux Morettes et propositions de réponses aux opposants.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme Ursula André et de MM Denis Cattin, Claude-Alain Cornuz (président), René Losey, Gérard Mosset, s'est réunie à trois reprises, soit le mardi 1er, mercredi 9 et lundi 14 mai 2001. M. Cattin était absent lors de la première réunion pour raison professionnelle. M. Mosset rapportera en lieu et place de M. Cornuz, absent lors de la séance du Conseil communal du 29 mai 2001.

Par simplification, le terme « nous » est utilisé pour nommer la commission.

Nous remercions Madame Elisabeth Kneubuehler d'avoir assisté aux deux premières séances, ainsi que Monsieur Peitrequin à la deuxième. Ils ont répondu à notre entière satisfaction à nos différentes questions.

Lors de la première réunion, nous nous sommes rendus sur place afin de mieux comprendre le préavis.

**Une précision d'importance est à relever :** le Conseil communal doit voter une demande de crédit pour la création de la route communale du Creux-du-Loup, du carrefour de la rue de la Gare et du cheminement piétonnier de raccordement aux Morettes. Le Conseil n'a pas à se prononcer sur les différentes oppositions, par contre la commission est tout à fait d'accord avec les propositions de réponse faites par la Municipalité. En effet, suite au plan de quartier du Creux-du-Loup, une convention notariée a été établie entre la Commune de Prangins et l'Hoirie Seydoux précisant en outre l'aménagement de cette route. Celle-ci aurait dû normalement être réalisée dans les dix-huit mois suivant l'adoption par le Conseil d'Etat du canton de Vaud en date du 29 septembre 1989 .

**L'hypothèse d'un prolongement de la route du Creux-du-Loup en direction de la route de Bénex sera un autre sujet à débattre en temps opportun, mais en aucun cas aujourd'hui.**

Revenons au préavis susmentionné : la commission, unanime, est contre le préavis présenté par la Municipalité et nous allons vous en expliquer les motifs ci-dessous :

- coût excessif pour desservir actuellement un immeuble de 24 appartements,
- projet d'aménagement du quartier très flou - un seul immeuble construit à ce jour, un deuxième envisagé dans un avenir indéfini (permis de construire arrivant à échéance),
- ni le promoteur, ni l'Hoirie Seydoux ont manifesté une quelconque impatience suite à la non réalisation de cette route,
- les incertitudes financières - votation de l'initiative du taux unique du 10 juin 2001, Etacom, finances communales.

Il est également de notre devoir de préciser :

- qu'un jour ou l'autre, cette route devra impérativement se faire (à la demande du promoteur par exemple),
- que le projet pourrait être revu pour la seule route du Creux-du-Loup avec un accès simplifié sur la route de la Gare,
- selon l'acte notarié, l'Hoirie Seydoux versera la somme de fr. 250'000.-- lors de la création de cette route.

Nous proposons, comme solution immédiate,

- de sécuriser « le chemin des Poules » à son débouché sur la route du Pressoir en le dérivant sur la parcelle 240 du Creux-du-Loup,
- d'effectuer une légère réfection du chemin piétonnier.

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal no 45/01 relatif à une demande d'un crédit de fr. 1'128'000.-- pour la création de la route communale du Creux-du-Loup, du carrefour de la rue de la Gare et du cheminement piétonnier de raccordement aux Morettes et propositions de réponses aux opposants,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE** de refuser le préavis municipal no 45/01 concernant une demande de crédit de fr. 1'128'000.-- pour la création de la route communale du Creux-du-Loup, du carrefour de la rue de la Gare et du cheminement piétonnier de raccordement aux Morettes.

Prangins, le 14 mai 2001

Mme Ursula André



M. Denis Cattin



M. Claude-Alain Cornuz



M. René Losey



M. Gérard Mosset (rapporteur)



Reçu le		Remarques
17 -05- 2001		
HRK	<i>M</i>	
AF		
EJ	<i>ES.</i>	
MJT	<i>✓</i>	
EK	<i>EM</i>	
- à classer		<u>Visa</u>
- à traiter en séance du		

Malgré le rapport négatif, le préavis sera  
maintenu.

22.5.01 *AS*